

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2021-083

PUBLIÉ LE 5 MAI 2021

Sommaire

03_Préf_Préfecture de l Allier / Bureau du Cabinet

03-2021-05-05-00001 - Arrêté n°1050/2021 du 5 mai 2021 portant suspension de l'accueil des usagers dans des classes au sein d'établissements scolaires à Montluçon, Varennes-sur-Allier, St-Rémy-en-Rollat, Moulins et Cusset (2 pages)

Page 3

03-2021-04-16-00002 - Convention de coordination du 16 avril 2021 de type communale entre la police municipale de Bellerive-sur-Allier et les forces de sécurité de l'Etat (1 page)

Page 6

03_SGCD03 /

03-2021-05-05-00002 - Extrait de l'arrêté n° 1051-2021 du 5 mai 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (3 pages)

Page 8

03_Préf_Préfecture de l Allier

03-2021-05-05-00001

Arrêté n°1050/2021 du 5 mai 2021 portant
suspension de l'accueil des usagers dans des
classes au sein d'établissements scolaires à
Montluçon, Varennes-sur-Allier,
St-Rémy-en-Rollat, Moulins et Cusset



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CABINET
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité intérieure**

N° 1050/2021

ARRETE

**portant suspension de l'accueil des usagers
dans des classes au sein d'établissements scolaires
à MONTLUÇON, VARENNES-SUR-ALLIER, ST-REMY-EN-ROLLAT,
MOULINS et CUSSET**

**Le préfet de l'Allier
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de la santé publique, notamment son article L.3131-1;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code pénal et notamment son article R.610-5 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 février 2021 portant nomination de M. Jean-François TREFFEL préfet de l'Allier ;

Vu l'arrêté n°473-2021 du 8 mars 2021 conférant délégation de signature à Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE, secrétaire générale de la préfecture de l'Allier ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la demande de la directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Allier du 4 mai 2021 ;

Considérant qu'au moins un cas a été détecté positif au covid-19 dans des classes au sein d'écoles à Montluçon, Varennes-sur-Allier, Saint-Rémy-en-Rollat, Cusset et d'un lycée à Moulins, à la suite d'un test de dépistage ;

Considérant qu'en application de l'article 29 alinéa 1 du n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié, « le préfet de département est habilité à interdire, à restreindre ou à réglementer, par des mesures réglementaires ou individuelles, les activités qui ne sont pas interdites en vertu du présent titre » ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Allier,

Préfecture de l'Allier – 2, rue Michel de l'Hospital – CS 31649 – 03016 MOULINS cedex

Tél : 04.70.48.30.00 Fax : 04.70.20.57.72

Courriel : prefecture@allier.gouv.fr

L'accueil général de la préfecture est ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 17h

ARRETE

Article 1^{er} : L'accueil des élèves des classes des établissements, listées ci-après, est suspendu à compter du mardi 4 mai 2021:

Ecole primaire Jean Moulin à MONTLUCON

- classe de MS/GS
- classe de CM2

Ecole primaire Georges Sand à VARENNES-SUR-ALLIER

- classe de CE2/CM1

Ecole maternelle à ST-REMY-EN-ROLLAT

- classe de PS

Ecole primaire Jean Giraudoux à CUSSET

- classe de GS

Lycée Anna Rodier à MOULINS

- classe de 1^è TRANSP

Article 2 : Préalablement à une décision de réouverture pour chacune des classes des établissements, listées à l'article 1^{er}, une évaluation préalable sera effectuée.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Allier, le sous-préfet de l'arrondissement de Montluçon, le sous-préfet de l'arrondissement de Vichy par intérim, le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, la directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Allier, les maires de Montluçon, Varennes-sur-Allier, Saint-Rémy-en-Rollat et Cusset sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Copie-en sera adressée au maire de Moulins et aux procureurs de la République territorialement compétents.

Fait à Moulins, le 5 mai 2021

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale



Hélène DEMOLOMBE-TOBIE

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Allier et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur. Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

03_Préf_Préfecture de l Allier

03-2021-04-16-00002

Convention de coordination du 16 avril 2021de
type communale entre la police municipale de
Bellerive-sur-Allier et les forces de sécurité de
l'Etat

Direction des sécurités
Bureau de la sécurité intérieure

Convention du 16 avril 2021

Une convention de coordination de type communale entre la police municipale de Bellerive-sur-Allier et les forces de sécurité de l'État a été signée le 16 avril 2021 par le préfet de l'Allier, le maire de Bellerive-sur-Allier et le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Cusset.

Cette convention, établie en application des articles L.512-4 à L.512-7 du code de la sécurité intérieure, précise la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale ; elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'État.

En application de l'article R.512-6 du code précité, mention de l'existence de cette convention est portée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

03_SGCD03

03-2021-05-05-00002

Extrait de l'arrêté n° 1051-2021 du 5 mai 2021
portant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire

Extrait de l'arrêté n° 1051-2021 du 5 mai 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement, Mme Florence DUFOUR, directrice du secrétariat général commun de l'Allier, donne subdélégation des délégations qui lui sont conférées par les articles 1 à 5 de l'arrêté de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire susvisé à M. Dominique DARNET, chef du bureau interministériel de la logistique et de l'immobilier.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la directrice du secrétariat général commun et du chef du bureau interministériel de la logistique et de l'immobilier, la délégation de signature conférée aux articles 1 à 5 de l'arrêté de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire susvisé sera exercée par Mme Dorothée FOURNIER, chef du bureau interministériel du budget et de la commande publique, dans la limite de 10.000 € TTC.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dorothée FOURNIER, la subdélégation de signature conférée sera exercée par M. Michaël DELCROIX, adjoint au chef du bureau interministériel du budget et de la commande publique.

ARTICLE 4

Au titre de l'article 6 de l'arrêté conférant délégation de signature à Mme Florence DUFOUR en matière d'ordonnancement secondaire pour la validation des actes dématérialisés, les agents du secrétariat général commun dont les noms suivent reçoivent subdélégation de signature et sont habilités à valider dans les applications financières et interfaces CHORUS, pour les programmes dont la liste figure en annexe :

CHORUS, CHORUS Formulaires (actes relatifs à la validation des demandes d'achat et à la constatation du service fait) et CHORUS DT (validation des ordres de mission et des états de frais)	
Mme Dorothée FOURNIER	Cheffe du bureau interministériel du budget de la commande publique
M. Michaël DELCROIX	Adjoint au chef du bureau interministériel du budget de la commande publique
M. Vivien BAUJARD	Gestionnaire budgétaire
Mme Martine COUMONT	Gestionnaire budgétaire
Mme Jacqueline BAYARD	Gestionnaire budgétaire
M. Patrice ROBERT	Gestionnaire budgétaire

ARTICLE 5

L'arrêté n° 958-2021 du 19 avril 2021 est abrogé.

ARTICLE 6

Le chef du bureau interministériel de la logistique et de l'immobilier et la cheffe du bureau interministériel du budget et de la commande publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté de subdélégation qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

ARTICLE 7

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs (RAA), soit par courrier, soit par l'application Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr. Tout recours administratif préalable (gracieux ou hiérarchique) ou devant une juridiction incompétente n'interrompt pas ce délai.

Fait à Moulins, le 5 mai 2021

La directrice
du secrétariat général commun

Signé

Florence DUFOUR

**ANNEXE :
LISTE DES PROGRAMMES POUR LESQUELS LA SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR LA VALIDATION DANS CHORUS EST
ATTRIBUEE**

Programmes	Intitulé des programmes	Ministère
112	IMPULSION ET COORDINATION DE LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	Services du Premier ministre
113	PAYSAGE, EAU ET BIODIVERSITE	Ministère de la Transition Ecologique
119	CONCOURS FINANCIERS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET À LEURS GROUPEMENTS	Ministère de l'intérieur
122	CONCOURS SPÉCIFIQUES ET ADMINISTRATION	Ministère de l'intérieur
129	COORDINATION DU TRAVAIL GOUVERNEMENTAL	Services du Premier ministre
135	URBANISME, TERRITOIRES ET AMELIORATION DE L'HABITAT	Ministère de la Cohésion des Territoires
148	FONCTION PUBLIQUE	Ministère de la fonction publique
149	COMPETITIVITE ET DURABILITE DE L'AGRICULTURE, L'AGROALIMENTAIRE, DE LA FORET, DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE	Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire
161	SÉCURITÉ CIVILE	Ministère de l'intérieur
176 (action sociale)	POLICE NATIONALE	Ministère de l'intérieur
181	PREVENTION DES RISQUES	Ministère de la Transition Ecologique
203	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORTS	Ministère de la Transition Ecologique
206 (action sociale)	SECURITE ET QUALITE SANITAIRES DE L'ALIMENTATION	Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire
207	SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRES	Ministère de l'intérieur
215	CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'AGRICULTURE	Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire
216	CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'INTÉRIEUR	Ministère de l'intérieur
217	CONDUIT ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA MOBILITE DURABLES	Ministère de la Transition Ecologique
218 (élection des juges consulaires aux tribunaux de commerce)	CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	Ministère de l'action et des comptes publics
232	VIE POLITIQUE, CULTUELLE ET ASSOCIATIVE	Ministère de l'intérieur
303	IMMIGRATION ET ASILE	Ministère de l'intérieur
349	FONDS DE TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE	Ministère de l'action et des comptes publics
354	ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT	Ministère de l'intérieur
362	PLAN FRANCE RELANCE – ÉCOLOGIE	Ministère de l'économie, des finances et de la relance
363	PLAN FRANCE RELANCE – COMPETITIVITE	Ministère de l'économie, des finances et de la relance
364	PLAN FRANCE RELANCE – COHESION	Ministère de l'économie, des finances et de la relance